



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de cinq membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) compte 22 membres. En application de sa décision 1995/223, le Conseil économique et social doit élire cinq membres du Conseil de coordination, à choisir parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États observateurs, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2017, à l'expiration du mandat des membres suivants : Brésil, Burundi, Canada, Iran (République islamique d') et Norvège.
2. L'élection aura lieu à l'occasion de la réunion de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendra du 19 au 21 avril 2017.
3. Les cinq membres doivent être élus selon la répartition suivante :
 - a) Un membre à élire parmi les États d'Afrique;
 - b) Un membre à élire parmi les États d'Asie et du Pacifique;
 - c) Un membre à élire parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - d) Deux membres à élire parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
4. La composition du Conseil de coordination en 2017 figure dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

(22 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2017

Cinq membres parmi les États d'Afrique

Algérie (2019), Burundi* (2017), Ghana (2018), Madagascar (2019), Malawi (2018)

Cinq membres parmi les États d'Asie et du Pacifique

Chine (2018), Inde (2019), Indonésie (2019), Iran (République islamique d')* (2017), Japon (2018)

Deux membres parmi les États d'Europe orientale

Bélarus (2019), Fédération de Russie (2018)

Trois membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil* (2017), Équateur (2018), Mexique (2019)

Sept membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2019), Australie*^a (2017), États-Unis d'Amérique (2019), Norvège* (2017), Portugal^b (2018), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2018), Suède^c (2018)

* Membre sortant.

^a A remplacé le Canada à compter du 1^{er} janvier 2017.

^b A remplacé les Pays-Bas à compter du 1^{er} janvier 2017.

^c A remplacé la Suisse à compter du 1^{er} janvier 2017.